

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Dérogation mineure

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

Par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière, g.m.a de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil, le **4 mars 2019** à **20h au 295D**, route de l'Église à Saint-Claude une demande de dérogation mineure « 2019-01-0002 » telle que présentée ci-dessous.

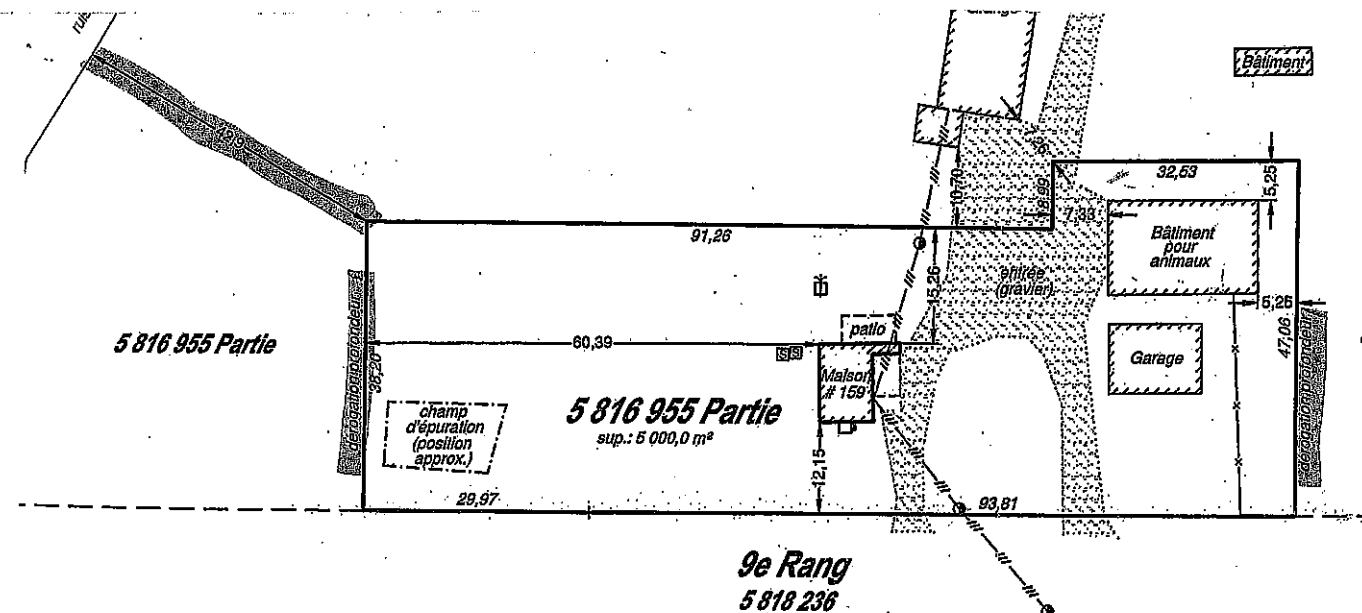
Nature et effets de la demande de la dérogation mineure :

Morcellement d'une parcelle de 5 000 mètres carrés en zone agricole dont les marges (profondeur) seraient dérogoires. Règlement 2008-272

Adresse du site concerné :

159, rang 9 Saint-Claude lot 5 816 955 zone : AG-3

Plan :



Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Claude, ce 31 janvier 2019

Signé

France Lavertu

Directrice générale, sec très. g.m.a